



Licence Sciences de la réadaptation

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences de la réadaptation. 2010, Université Claude Bernard Lyon 1 - UCBL. hceres-02035590

HAL Id: hceres-02035590

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035590>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : LYON

Établissement : Université Lyon 1 - Claude Bernard

Demande n° S3110048018

Domaine : Sciences, technologies, santé

Mention : Sciences de la réadaptation

Présentation de la mention

La licence mention Sciences de la réadaptation propose une offre très spécifique à laquelle peuvent accéder environ 250 étudiants parmi 1000 élèves en formation dans six disciplines paramédicales au sein de l'Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation [ISTR] (audioprothèse, ergothérapie, kinésithérapie, orthophonie, orthoptie, psychomotricité).

Cette mention originale permet, à partir d'un complément de formation, l'obtention d'une licence « académique » pour laquelle aucun équivalent national n'est proposé.

Les six parcours de la licence Sciences de la réadaptation sont adossés à la préparation aux diplômes des six disciplines paramédicales concernées. Aux contenus de formation proposés dans le cadre de ces diplômes est intégrée une UE de « plasticité cérébrale » qui est ajoutée au programme sous la forme de contenus magistraux au 1^{er} semestre de chaque année de formation et sous forme de travaux de recherche bibliographique au second semestre de chaque année universitaire du L1 au L3.

L'insertion professionnelle des étudiants inscrit en licence est garantie par l'obtention du diplôme d'exercice dans six filières paramédicales (Orthophonie, Kinésithérapie, Psychomotricité, Ergothérapie, Orthoptie, Audioprothèse). L'intérêt de cette licence générale est d'assurer une formation complémentaire tout en permettant éventuellement la poursuite d'études dans le cadre de masters du domaine : Sciences, technologies, santé (STS). La création d'un master mention Santé Individu Société - handicap et Autonomie (SIS-HA) est projetée pour le prochain contrat quadriennal pour assurer une offre de formation adaptée et inscrite dans un projet envisagé dans la continuité.

Avis condensé

- Avis global :

Le dossier déposé présente une particularité qui le classe à part des autres mentions du domaine STS. Il est indiqué qu'en raison de son adossement aux diplômes d'exercice de filières paramédicales, qui comportent un programme national chargé, la licence mention Sciences de la réadaptation n'intègre pas de nombreux éléments adoptés par les autres mentions. On peut alors regretter que chaque parcours ne soit pas suffisamment détaillé et analysé du point de vue de l'articulation entre la formation diplômante initiale et les critères permettant la délivrance d'une licence universitaire. De fait, un certain nombre d'enseignements concernant des compétences additionnelles et transversales n'apparaissent pas dans les contenus de formation (anglais, méthodologie du travail universitaire ...). Le développement récent d'une UE de préparation aux compétences du référentiel C2i niveau 1, prévu pour l'habilitation en cours vient néanmoins tempérer ce constat.

Le dossier souffre également d'un certain nombre d'imprécisions relatives à l'organisation de la licence. Ainsi, la répartition chiffrée des étudiants dans les parcours ouverts depuis 2005 est présentée, mais aucune information



n'est donnée sur la façon dont les étudiants ont pu accéder à cette licence. Sont-ils sélectionnés, compte tenu d'une capacité d'accueil fixée à 250 pour 1000 candidatures potentielles ? Sur quels critères ? Sur la base de quel statut dérogatoire ? Comment sont accompagnés ces étudiants ? Cette licence originale est-elle attractive en France et suscite-t-elle des demandes d'inscriptions spécifiques ? Par ailleurs, certains parcours présentent très peu d'étudiants pour la licence tandis que les modalités d'enseignement restent floues : les cours d'UE de plasticité cérébrale sont-ils mutualisés pour l'ensemble des parcours ? Sont-ils adaptés et différenciés selon la spécificité de chaque parcours ? Le choix d'organiser les enseignements des UE délivrant la « licence » sous forme de CM ou de recherche bibliographique pourraient-ils être commentés pour en expliquer la pertinence au regard du dispositif global ?

Des informations manquent également sur le fonctionnement de l'équipe de formation pour une mention qui doit articuler pas moins de six parcours spécifiques en mettant en exergue un mode de fonctionnement un tant soit peu homogène.

Le dossier présenté est essentiellement centré sur l'importance de l'UE de plasticité cérébrale, qui permet, finalement, la délivrance de la licence Sciences de la réadaptation. Or, le montage de la licence repose logiquement sur une synergie entre les contenus de formations proposés dans le cadre des préparations aux diplômes paramédicaux et cette UE spécifique. Sous quelle forme cette mise en synergie s'est-elle opérée ? Existe-t-il une évaluation permettant de juger l'efficacité de l'ensemble de cette formation ? Les taux d'échec relevés pourraient-ils être analysés et commentés ? Bref, une évaluation de l'articulation entre les contenus de formation des filières paramédicales et l'UE de plasticité cérébrale complèterait efficacement le dossier.

De fait, une présentation plus détaillée des contenus de formations prévus pour chaque parcours permettrait de juger à la fois de l'homogénéité de la formation engagée et de l'adéquation de chacun des cursus proposés par rapport à la délivrance d'une licence générale.

Les débouchés professionnels sont annoncés comme étant liés aux diplômes paramédicaux. La poursuite d'études (ou complément) offerte à travers l'obtention de la licence apparaît d'ailleurs comme finalement assez limitée et des commentaires pourraient être ajoutés afin de justifier le dispositif engagé depuis 2005 et en faire un bilan plus exhaustif. Cela permettrait, notamment, d'éclairer la liaison L/M en relation avec le projet de création du master SIS-HA.

Trop d'informations manquent dans le dossier par rapport aux critères d'évaluation des licences. On peut regretter également que les fiches d'autoévaluation soient insuffisamment renseignées : aucun commentaire ne vient justifier les appréciations proposées.

- Points forts :
 - Une licence Sciences de la réadaptation unique en France adossée à des filières préparant des diplômes paramédicaux.
- Points faibles :
 - Le bilan de fonctionnement du dispositif de formation est insuffisamment détaillé et ne propose pas d'analyse qualitative pour chaque parcours concerné.
 - Les modalités d'organisation du pilotage de la licence sont peu présentées et ne sont pas commentées dans le dossier.
 - L'articulation précise et commentée entre les contenus de formation des filières paramédicales concernées et les contenus spécifiques de la licence Sciences de la réadaptation n'apparaît pas
 - Il manque également une analyse des débouchés avérés à l'issue de la licence du point de vue de l'insertion professionnelle et de la plus-value obtenue, ainsi que du point de vue de la poursuite d'études, présente et envisagée pour l'avenir, pour chacun des six parcours proposés.
 - Le dossier témoigne d'une faible part des compétences additionnelles dans le projet de formation et d'une présentation limitée des compétences transversales développées.
- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : C
- Recommandations pour l'établissement :
 - Un bilan qualitatif de la formation, depuis son ouverture en 2005, doit être réalisé et spécifié pour chacun des parcours proposés par la licence Sciences de la réadaptation.



- La gestion des flux d'étudiants mérite des commentaires et des éclaircissements pour chaque parcours, tant du point de vue de l'information donnée aux futurs étudiants avant le L1, que du point de vue des modalités d'inscription (voire de sélection pour une capacité d'accueil fixée à 250 élèves), de l'attractivité de la formation ou encore des débouchés proposés en insertion professionnelle directe ou en poursuite d'études.
- Des précisions doivent être apportées sur l'organisation du pilotage de la mention et sur l'articulation entre les contenus de formation proposés dans chaque filière paramédicale et les contenus d'enseignement et modalités d'organisation pédagogique spécifiques permettant la délivrance de la licence Sciences de la réadaptation.
- Des efforts doivent encore être fait pour développer les compétences additionnelles et transversales.

Avis détaillé

1 • Pilotage de la licence :

D'une manière générale, les informations portant sur le pilotage de cette licence et sur la gestion des flux d'étudiants restent limitées. Comment fonctionne concrètement l'équipe pédagogique, rassemblée par année d'études, dans le cadre d'une formation associant des étudiants provenant de six filières différentes de préparation à des diplômes paramédicaux ? Comment s'organise la nécessaire coordination ? Existe-t-il des modalités de régulation basée sur une évaluation du dispositif ? Comment l'information est-elle diffusée aux étudiants compte tenu de l'existence de 6 filières ?

2 • Projet pédagogique :

Le projet pédagogique annoncé souligne l'intérêt d'un complément de formation apporté aux six filières paramédicales par le biais d'une UE de plasticité cérébrale ainsi que la possibilité offerte aux étudiants d'obtenir une licence générale leur permettant une poursuite d'étude au niveau du master.

Une précision apportée pour chaque projet pédagogique adapté à chaque parcours est indispensable pour juger de l'opportunité de ce dispositif de formation.

Compte tenu de l'originalité de la formation offerte, un bilan qualitatif, et non seulement quantitatif, depuis son ouverture en 2005, serait utile.

3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

D'une manière générale, les modalités d'accompagnement des étudiants apparaissent très peu dans le dossier. S'il existe des démarches permettant d'accompagner les étudiants en difficulté, il conviendrait de les faire apparaître.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Il serait judicieux de préciser l'insertion professionnelle avérée à l'issue de la licence par des bilans chiffrés concernant spécifiquement les titulaires de la licence Sciences de la réadaptation.

On constate que le bilan des inscriptions en master pour les titulaires de la licence Sciences de la réadaptation concerne un nombre très faible d'étudiants même si la création d'un master mention Santé Individu Société - handicap et Autonomie (SIS-HA) est projetée pour le prochain contrat quadriennal afin de proposer une poursuite d'études plus spécifique. Différents parcours seront-ils également proposés compte tenu de la spécificité des compétences acquises ? Une évaluation des débouchés prévus à l'issue du master pour chaque parcours serait, à ce titre, très utile.